

L'essentiel du conseil municipal du 11 juillet 2025



Interview de Martine Jarousse, adjointe déléguée à l'action sociale, l'éducation et la jeunesse

La commune acquiert la Maison des Frères pour y installer une Pension de Famille

Quelles sont les grandes lignes du projet de Pension de Famille ?

Le projet de Pension de Famille vise à **créer plus de 20 logements de petite taille en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)** répartis entre la Maison des Frères et l'ancien Centre Médico-Social, place des Croix. Il répond au fort besoin en logement locatif pour des personnes en situation de grande précarité. Il est motivé par la raréfaction des offres de location qui crée une tension forte sur la commune. Notre politique de logement social et d'inclusion s'appuie actuellement sur 13 logements communaux pour des familles ayant des revenus leur permettant de bénéficier d'aides au logement ainsi que sur un logement provisoire d'urgence et des possibilités de nuitées d'urgence. **Sur notre commune, 19 % des locataires vivent en-dessous du seuil de pauvreté** et les ménages à faibles ressources ou les personnes seules n'ont plus les moyens de louer.

Qui sont vos partenaires dans ce projet ?

Nous travaillons sur ce projet avec **le Département, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, la Communauté de Communes et EPORA**, le propriétaire jusqu'ici. Au niveau national, le dispositif « Pension de famille » a fait ses preuves et continue d'être favorisé dans le cadre du plan « Logement d'abord ».

Pour aménager et gérer la Pension de Famille, nous avons

retenu, à l'issue d'un appel à projet, **Néma Lové, qui assurera la réhabilitation**, et **l'Agence Solidarité Logement (ASL42), un gestionnaire expérimenté du territoire** ayant des compétences en gestion immobilière, administrative et comptable, en accueil et accompagnement en pension de famille et en suivi social.

Pourquoi acquérir la Maison des Frères ?

L'acquisition de la Maison des Frères par la commune pour ce projet de logement adapté aux besoins est **cohérente avec le projet de tiers-lieu, puisque la commune est propriétaire de l'ancienne école Saint-Charles et qu'il s'agit de deux pôles d'un même site**. Des interactions sont prévues entre les deux. Le montant de l'acquisition votée en conseil municipal est de 188 460,52 €HT.

Nous allons en outre signer un bail à réhabilitation sociale avec Néma Lové.

Qu'est-ce qu'un bail à réhabilitation sociale ?

C'est un **dispositif qui permet au propriétaire d'un bien immobilier de le faire réhabiliter par l'opérateur (ici, Néma Lové)** qui le louera ensuite. Il décharge la commune du coût et du suivi des travaux ainsi que de la gestion locative. L'opérateur garantit pendant la durée du bail de conserver le bien en bon état d'entretien et de réparation.



Interview de Marie Bonneville, 1ère adjointe déléguée aux finances

Pour reconstruire et continuer à investir durablement, la commune signe une convention de partenariat avec la Banque des Territoires

Qu'est-ce que la Banque des Territoires ?

La Caisse des Dépôts, 1er pôle financier public, est chargée de la protection de l'épargne populaire, du financement du logement social et de la gestion d'organismes de retraite. Investisseur de long terme, elle s'appuie sur la Banque des Territoires pour financer les activités d'intérêt général. **La Banque des Territoires contribue au développement économique en proposant aux collectivités territoriales un partenariat permettant de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation de leurs projets.**

Qu'est-ce qui a décidé la commune à signer une convention de partenariat ?

La commune a intérêt à pouvoir continuer à investir durablement dans des projets de développement, et elle doit financer la reconstruction. Il est important qu'elle conserve une capacité à investir par l'emprunt. **Le partenariat avec la Banque des Territoires permet de bénéficier de prêts bonifiés, qui présentent des conditions avantageuses par rapport aux prêts bancaires classiques.**



Quels projets vont pouvoir être aidés ?

Le financement de la reconstruction mais aussi des projets de développement à long terme. Nous parlons ici d'aides sur la période 2025-2027.

La Caisse des Dépôts mobilise une enveloppe sur fonds d'épargne pour financer les projets structurants du secteur public local, selon trois thèmes principaux : l'investissement public ; la cohésion sociale et territoriale ; la transformation écologique.

À Pélussin, les projets qui ont été identifiés comme potentiellement éligibles à un accompagnement sont : **la pension de famille, la réhabilitation de St-Charles en tiers-lieu, la mobilité rue Antoine Eyraud, la réhabilitation du plateau sportif, l'extension et la rénovation de la gendarmerie, la rénovation de l'éclairage public, des écoles, du gymnase, la Maison de santé pluriprofessionnelle et la reconstruction de la voirie suite aux inondations.** Concernant cette dernière, la convention avec notre commune pose en préambule qu'elle doit se faire de façon résiliente pour prévenir les dégâts en cas de nouveau sinistre.

Afin d'accompagner les projets, la Caisse des Dépôts est donc susceptible de mettre à disposition de la commune de Pélussin, au travers de cette convention, une enveloppe de prêts couvrant le reste à charge pour chaque opération. À nous maintenant de fournir les éléments financiers et d'information sur les projets qui permettront le déblocage de ces prêts.

C'est une chance que nous puissions avoir des partenaires comme la Banque des Territoires, qui nous soutiennent pour avancer.

Les délibérations en bref...

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 Mai 2025 (Adoptée à l'unanimité)

Nouveau conseiller municipal

Le conseil municipal installe Monsieur Geoffrey RICARDO en tant que nouveau conseiller municipal, en remplacement de Madame Corinne ALLIOD-KOERTGE, représentante de la liste « Partageons demain avec vous » et démissionnaire de ses fonctions à effet du 21 mai 2025.

Fixation du nombre et de la répartition des sièges au conseil communautaire de la CCPR (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal fixe, en fonction des règles de proportionnelle à plus forte moyenne et de la population de chaque commune, le nombre et la répartition des 35 sièges du conseil communautaire de la CCPR.

Acquisition de l'ancienne maison des frères (Adoptée à la majorité par 20 voix pour et 1 abstention)

Le conseil municipal approuve l'acquisition du bâtiment « Maison des Frères » au prix conventionnel de 188 460,52 €HT établi par le propriétaire EPORA, afin de la réhabiliter en résidence sociale Pension de Famille pour répondre aux enjeux de logement adaptés aux besoins de la population.

Désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle AO 308 (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal constate la désaffectation du bâtiment dit « Maison des Associations » situé place des Anciens d'Afrique du Nord et cadastré AO 308, et acte son déclassement, le bâtiment et la parcelle ne présentant plus aucune utilité publique ni aucun intérêt à être conservés par la collectivité.

Cession du bâtiment « maison des Associations » (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal valide la cession du bâtiment « Maison des Associations » cadastré AO 308 au prix minimum de 200 000 €HT et hors droits.

Don d'une parcelle boisée (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal accepte le don qui lui est fait par Monsieur Guy FOREST d'une parcelle boisée d'une surface de 0.4 hectare située à la Pierre Taillée et cadastrée A1154.

Lecture des courriers relatifs à la cession du tènement situé 1 rue Bourchany (à lire plus bas page 4 et page 5)

Un collectif d'habitants a fait parvenir, en date du 23 juin 2025, un courrier d'opposition à la mise en vente du bâtiment situé 1 rue Bourchany qui accueillait la chambre funéraire jusqu'en fin d'année 2024. Dans un souci de transparence, il est donné lecture de cette pétition, ainsi que du courrier de réponse qui a été envoyé au collectif d'habitants.

Cession du tènement situé 1 rue Bourchany (Adoptée à la majorité par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions)

Suite à la suppression du service public de chambre funéraire, à la désaffectation et au déclassement du local situé 1 rue Bourchany et cadastré AP 119, le conseil municipal approuve la cession du tènement avec une estimation des Domaines au prix de 119 000 €HT, hors droits.

Don objets classés au titre des monuments historiques (Adoptée à l'unanimité)

Pour une meilleure conservation de ces œuvres présentant une valeur patrimoniale, le conseil municipal accepte le don de l'hôpital local de 2 reliquaires du 17e siècle ainsi que d'une table en noyer du 18e siècle, actuellement entreposés dans sa salle d'archives.

Correction des amortissements sur les exercices antérieurs (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal autorise le transfert au débit du compte 1068 de la somme de 10 260 € pour créditer les comptes 281838 et 281848 respectivement des montants de 956 € et 9 304 € en régularisation d'amortissements. Il est permis à la Trésorerie de passer les écritures comptables correctives correspondantes.



Modification de la durée d'amortissement pour la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) (Adoptée à la majorité par 22 voix pour et 1 abstention)

Le conseil municipal approuve une nouvelle durée d'amortissement de 40 ans pour la MSP, conformément aux pratiques observées pour ce type d'équipement, aux recommandations comptables en vigueur et à la durée d'utilisation prévisible du bien.

Fixation de la valeur d'incorporation dans le patrimoine communal des parcelles D 123 et D 132 (Adoptée à l'unanimité)

Afin de pouvoir valider l'incorporation au titre de biens sans maîtres des parcelles D123 et D132 dans le patrimoine communal et de permettre leur entretien, le conseil municipal valide leur valeur d'incorporation au montant de 1 000 € fixé par les Domaines.

Fixation de la valeur d'incorporation dans le patrimoine communal de la parcelle AD 11 (Adoptée à l'unanimité)

Afin de pouvoir valider l'incorporation au titre de biens sans maîtres de la parcelle AD 11 dans le patrimoine communal et de permettre son entretien, le conseil municipal valide sa valeur d'incorporation au montant de 155 € fixé par les Domaines.

Décision budgétaire modificative N°2 du budget principal (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve la Décision Modificative n°2 pour intégrer les parcelles AD 11, D123 et D132 dans l'actif communal et réguler les recettes.

Convention avec la banque des territoires (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve la convention avec la Caisse des Dépôts au titre de son métier « Banque des Territoires ». Ce partenariat permet de bénéficier de conseils et de prêts bonifiés que la commune souhaite mobiliser pour financer sa reconstruction et ses projets de développement à long terme.

Adhésion au CEREMA (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune au CEREMA afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement technique sur les projets à venir concernant l'aménagement du territoire face notamment aux enjeux du dérèglement climatique.

Demande de subvention au titre du contrat Parc Région pour la réhabilitation de l'ancienne école St Charles (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal valide la demande de subvention au titre du contrat Parc Région en faveur de la rénovation énergétique du patrimoine public, pour le changement des menuiseries extérieures du tiers-lieu, à hauteur de 15 000 € sur un budget total estimé de 262 000 €HT.

Renouvellement du marché de fournitures des repas avec la SPL du Pilat Rhodanien (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve le renouvellement du marché avec la SPL du Pilat Rhodanien pour la fourniture des repas du restaurant scolaire de l'école des Trois Dents (environ 24 000 repas /an, avec un repas végétarien par semaine et 50 % de produits de qualité et durables, dont 20 % de bio).

Convention pour le compostage des déchets de la cantine scolaire (Adoptée à la majorité par 22 voix pour et 1 voix contre)

Le conseil municipal valide la convention pour le tri, la collecte et la valorisation des déchets de la cantine scolaire – environ 6 tonnes annuelles - avec la SCIC Compostond.

Création et suppression d'emplois permanents (Adoptée à l'unanimité)

Suite à la réorganisation du service comptabilité-finances, le conseil municipal approuve la suppression du poste d'agent d'accueil et du CCAS au service accueil et la création d'un emploi d'agent de gestion budgétaire et du CCAS à temps non complet à compter du 1er septembre 2025.

Création d'emplois non permanents (Adoptée à l'unanimité)

Dans le cadre du recrutement de personnels contractuels pour assurer des missions spécifiques, faire face au surcroît d'activité et renforcer les équipes, le conseil municipal approuve la création de 4 emplois non permanents.

Questions diverses :

• Point d'avancement :

- sur le tiers-lieu
- sur la reconstruction
- sur le déménagement du centre de loisirs

• Actualités :

- Avis de la commune de Pélussin sur les conditions de la poursuite de fonctionnement des réacteurs nucléaires de 1300 MWe d'EDF au-delà de leur 4e réexamen périodique (à lire plus bas page 6)
- Position suite au rapport d'enquête publié le 2 juillet «sur les modalités du contrôle par l'Etat et de la prévention des violences dans les établissements scolaires» (à lire plus bas page 8)

Prochain conseil le 26 septembre 2025



Pélussin le 20 juin 2025

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs
les conseillers municipaux



Pour lecture au Conseil Municipal

Devant une telle mobilisation (720 SIGNATURES) assez unique, la municipalité ne peut qu'entendre et respecter cette volonté générale de la population.

Cette nouvelle pétition concerne cette fois-ci **notre opposition à la vente du bâtiment.**

Lors de la réunion publique du 8 avril dernier les élus n'ont pas convaincu l'assemblée présente quant à leur volonté de trouver une solution pour conserver ce service. S'il y avait eu une réelle volonté, la municipalité n'aurait pas mis en vente le bâtiment abritant la chambre funéraire toujours opérationnelle. Nous estimons qu'il n'était probablement pas urgent de réaliser des travaux immédiatement.

Par ailleurs nous nous interrogeons : si le délégataire « Funécap » avait répondu favorablement à l'appel à candidature ...

- quelle décision aurait prise la municipalité ?
- aurait-elle engagé les travaux ?
- pourquoi dire qu'elle cherche un autre lieu (qui coûterait pour le coup très cher) alors que l'on a déjà tout sur place ?

Nous estimons inconcevable que Pélussin, chef-lieu de canton et comptant 2 Ehad + une maison de retraite, ne dispose pas d'une chambre funéraire au service des familles et de la population.

C'est pourquoi **NOUS VOUS DEMANDONS DE STOPPER LA VENTE DU BATIMENT DE LA CHAMBRE FUNERAIRE**, surtout à 7 mois d'une échéance électorale.

Espérant un sursaut de bon sens et d'empathie, recevez Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nos sincères salutations.

Pour le collectif et
au nom des signataires,
*C.Peillon - F. Voron - G. Bonnard,
JP. Cousin - D. Raffard.*



Objet : Réponse à votre pétition relative à la vente de la chambre funéraire communale

Messieurs,

Nous avons pris connaissance avec attention de votre pétition concernant la vente de l'ancien bâtiment abritant la chambre funéraire. Nous sommes conscients que ce sujet cristallise des tensions politiques locales, et tenons à réaffirmer solennellement notre engagement à la recherche d'une solution durable pour le service funéraire de la commune.

Toutefois, la décision de vendre ce bâtiment résulte d'une analyse approfondie. Lors de la précédente délégation de service public, notre objectif était triple : maintenir un service public de qualité accessible à tous, moderniser les infrastructures pour répondre aux exigences réglementaires, et préserver l'équilibre financier de la commune.

La procédure de délégation a été menée avec rigueur et transparence. Le loyer proposé dans l'appel d'offres visait à couvrir les coûts d'exploitation et à financer les travaux nécessaires. Malheureusement, le délégataire n'a pas répondu favorablement, nous confrontant à un choix difficile : maintenir un service non conforme ou chercher une solution pérenne.

La vente du bâtiment découle donc d'une évaluation réaliste de nos capacités financières et de notre volonté de gérer de manière responsable un patrimoine communal dégradé, faut-il le rappeler, avec des bâtiments très peu entretenus (gendarmerie, écoles, Hôtel de Ville, gymnase...). Nous comprenons néanmoins les interrogations que cette décision suscite mais l'assumons dans une logique de long terme.

Pour l'avenir, nous nous engageons à explorer d'autres pistes, y compris celles proposées par l'opposition municipale, dans un esprit de dialogue. Mais, contrairement à ce que vous semblez suggérer dans votre courrier, l'achat d'un nouveau bâtiment, trop coûteux pour la collectivité, n'est pas envisagé.

Nous privilégions plutôt des alternatives adaptées, comme des partenariats ou des mutualisations avec d'autres communes.

Nous sommes profondément convaincus que c'est par le dialogue, la concertation et la recherche collective de solutions concrètes que nous servirons au mieux les intérêts de notre commune et de ses habitants.

Nous vous remercions pour votre engagement dans la vie communale, gage de sa vitalité démocratique, et restons à votre disposition pour échanger sur ce sujet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Le maire, Michel Dévrioux



Actualité : Avis de la commune de Pélussin sur les conditions de la poursuite de fonctionnement des réacteurs nucléaires de 1300 MWe d'EDF au-delà de leur 4e réexamen périodique

Consultation du public sur le projet de décision de l'ASNR relative à la poursuite de fonctionnement des réacteurs de 1300 MWe, dont ceux de la centrale de Saint-Alban, au-delà de 40 ans

L'ASNR (Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection) ouvre sur son site internet la consultation du public sur les conditions de la poursuite de fonctionnement des 20 réacteurs de 1300 MWe d'EDF, dont ceux de la centrale de Saint-Alban, au-delà de leur 4e réexamen périodique. Cette consultation, qui se déroule du 16 mai au 15 juin 2025, concerne le projet de décision que l'ASNR envisage d'adopter à l'issue de son instruction de la phase générique du 4e réexamen périodique de ces réacteurs. Cette phase concerne les études et les modifications des installations communes à tous les réacteurs de 1300 MWe, ceux-ci étant conçus sur un modèle similaire. Ci-après, la contribution de la commune de Pélussin...

Pélussin, le 4 juin 2025

Objet : Avis de la commune de Pélussin sur les conditions de la poursuite de fonctionnement des réacteurs nucléaires de 1300 MWe d'EDF au-delà de leur 4e réexamen périodique

En tant que majorité municipale de Pélussin (42), commune située à proximité de la centrale nucléaire de Saint-Alban, nous saluons l'opportunité de participer à cette consultation publique. Cependant, nous voulons d'emblée regretter l'absence de consultation des collectivités locales, comme la nôtre, lors de décisions majeures de nos gouvernements qui ont transformé le secteur de l'énergie ces dernières décennies. Nous n'avons pas été sollicités lors de la privatisation du service public de l'énergie et de son ouverture à la concurrence, ni lors de la mise en place de la loi ARENH, qui a contraint EDF à vendre sa production à prix coûtant à ses concurrents sur le marché, au détriment de l'opérateur historique. De même, nous déplorons l'absence de débat public sur la vente de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) à SUEZ pour un euro symbolique, ou encore sur la vente à la découpe des différents services de l'énergie. Ces décisions ont eu des impacts significatifs sur la gestion du service public de l'énergie et sur les territoires, et nous aurions souhaité que les citoyens et leurs représentants locaux soient davantage associés à ces choix structurants.

Quoi qu'il en soit, nous souhaitons aujourd'hui contribuer à la consultation publique ouverte par l'ASNR, concernant la poursuite de fonctionnement des 20 réacteurs nucléaires de 1300 MWe d'EDF, dont ceux de Saint-Alban. Nous représentons une communauté directement concernée par les impacts potentiels de cette décision, et nous regrettons également la forte technicité de ce dossier, qui le rend difficilement accessible au grand public, y compris à des élus locaux comme nous, malgré nos efforts pour le comprendre. Nous aurions apprécié une présentation plus vulgarisée des enjeux, afin que nos habitants puissent pleinement participer à ce débat crucial.

Nos constats et inquiétudes concernent plus particulièrement :

- La sûreté et le vieillissement des installations

Nous prenons note des efforts d'EDF pour maîtriser le vieillissement des réacteurs, notamment des composants non remplaçables comme la cuve et l'enceinte de confinement, à travers des contrôles approfondis. Cependant, les risques résiduels d'accident grave, comme une fusion du cœur, restent préoccupants. Une défaillance de ces composants entraînerait des rejets radioactifs massifs, contaminant l'air, les sols, et les nappes phréatiques de notre région, avec des conséquences dramatiques pour notre environnement et nos habitants.

-La gestion des agressions et le dérèglement climatique

La prise en compte des agressions (inondations, séismes, canicules) est renforcée, notamment via le « noyau dur » post-Fukushima. Mais à Saint-Alban, nous sommes particulièrement inquiets des impacts du dérèglement climatique, qui accentue les sécheresses et les risques d'inondation. Une inondation majeure pourrait provoquer des rejets accidentels dans le Rhône, affectant la faune aquatique, la qualité de l'eau, et nos usages locaux (agriculture, eau potable). Par ailleurs, nous regrettons que les risques liés au terrorisme, armé ou numérique, particulièrement préoccupants en cette période de tensions internationales, ne soient pas clairement identifiés dans la liste des agressions externes à prendre en compte.

-Les impacts environnementaux, notre priorité

En fonctionnement normal, les prélèvements d'eau dans le Rhône pour le refroidissement, déjà importants, sont exacerbés par les sécheresses, ce qui peut affecter indirectement les affluents locaux et les ressources en eau de Pélussin, essentielles pour l'agriculture et les habitants. Nous souhaitons également questionner l'impact sur le réchauffement des eaux du Rhône des 2 réacteurs EPR envisagés à proximité du site du Bugey ainsi que d'hypothétiques mini-EPR (SMR), dont la construction pourrait advenir dans les prochaines années sans qu'à ce jour les sites d'implantation soient connus.

Les rejets d'effluents chimiques (nitrates, phosphates) et radioactifs (tritium, carbone-14) dans le Rhône et l'air menacent la qualité de l'eau, des sols, et la biodiversité locale, notamment dans le Parc naturel régional du Pilat. Les nuisances (bruit, poussières, légionelles) et la gestion des déchets nucléaires entreposés sur le site de Saint-Alban sont aussi des sujets d'inquiétude qui augmentent les risques à long terme. Cette problématique locale s'inscrit dans un enjeu national plus large, notamment celui de l'enfouissement des déchets radioactifs (projet Cigéo à Bure), dont les impacts pour les générations futures nous préoccupent également.

En cas d'accident, une fusion du cœur, même improbable, pourrait percer la dalle en béton, polluant les sols et les eaux souterraines près du Rhône, avec des impacts durables sur notre agriculture, notre eau potable, et les écosystèmes du Parc du Pilat, zone sensible et touristique. Les rejets dans l'air (césium-137) pourraient aussi atteindre Pélussin via les vents, affectant la santé de la population et l'attractivité touristique.

Nous saluons la prescription de l'ASNR d'optimiser l'épaisseur de la dalle pour mieux contenir le corium, mais le risque résiduel reste préoccupant.

-La capacité d'EDF à mener les travaux

Les modifications prévues (renforcement de la dalle, « noyau dur », systèmes d'appoint) sont ambitieuses, mais nous nous interrogeons sur la capacité d'EDF à les réaliser dans les délais, vu la complexité technique, les enjeux humains et les coûts financiers. Comment seront garanties les capacités financières et industrielles d'EDF ? S'il s'agit d'argent public, nous formulons le vœu que ces investissements publics servent un service public durable de l'énergie.



En conséquence, nos demandes concernent :

-Des études spécifiques pour Saint-Alban

Nous demandons des études détaillées sur les impacts environnementaux locaux de la centrale de Saint-Alban, notamment sur les rejets (air, eau) dans un rayon incluant Pélussin, pour évaluer les risques spécifiques pour le Parc du Pilat, ainsi que des études sur les rejets dans le Rhône, la qualité des sols, et la biodiversité aquatique, en tenant compte des effets du changement climatique (sécheresses, inondations).

-Une surveillance des affluents locaux

Nous demandons une surveillance accrue des affluents du Rhône et des interconnexions hydrologiques pour protéger les ressources en eau de Pélussin et anticiper tout risque de contamination indirecte.

-Un suivi renforcé et de la transparence

Nous souhaitons un suivi renforcé des rejets (chimiques et radioactifs) et des nuisances, avec des résultats mensuels rendus publics et accessibles aux habitants. Une communication plus claire et pédagogique, spécifiquement destinée aux habitants de Pélussin, sur les risques et les mesures prises est nécessaire pour impliquer notre population, réduire l'anxiété et soutenir l'activité économique et touristique de notre région. L'enjeu doit aller au-delà de quelques réunions publiques qui ne peuvent toucher l'ensemble du bassin concerné.

-Des garanties sur la sûreté

Nous demandons des garanties supplémentaires sur la gestion des risques résiduels, notamment en cas de fusion du cœur, et sur la robustesse des composants non remplaçables (cuve, enceinte), ainsi que sur la prise en compte des risques d'attentat, particulièrement préoccupants dans un contexte international très tendu.

-Une réflexion sur la transition énergétique

Nous appelons à une réflexion concertée sur la transition énergétique, intégrant Pélussin et le Parc du Pilat. À court terme, nous demandons des mesures incitatives aux économies d'énergie pour réduire notre dépendance énergétique. À long terme, nous plaçons pour des alternatives fiables, comme les renouvelables (solaire, éolien), compatibles avec notre biodiversité et notre tourisme. Nous souhaitons que cette réflexion soit transparente et participative, pour garantir une adhésion citoyenne et une prise en compte des enjeux locaux.

-Notre participation future

Nous souhaitons être associés aux enquêtes publiques locales prévues pour Saint-Alban, afin de représenter les intérêts de nos habitants dans la phase spécifique du réexamen.

En conclusion, nous saluons les efforts d'EDF et de l'ASN pour renforcer la sûreté des réacteurs et mieux maîtriser leurs impacts environnementaux. Cependant, les risques « résiduels », notamment écologiques, restent une source d'inquiétude majeure pour notre commune, située à proximité de Saint-Alban. Nous regrettons encore une fois que la technicité du dossier limite la participation du public et appelons à une meilleure vulgarisation des enjeux dans les futures consultations, ainsi qu'à une meilleure prise en compte des territoires dans les décisions stratégiques sur l'énergie. Nous regrettons également la fusion entre l'ASN et l'IRSN, car cette dernière, en tant qu'autorité nucléaire indépendante, jouait un rôle essentiel dans la garantie d'une expertise technique objective et impartiale pour la sûreté nucléaire et la radioprotection.

Néanmoins, nous sommes favorables à la poursuite de fonctionnement des réacteurs nucléaires de 1300 MWe d'EDF au-delà de leur 4e réexamen périodique, car nous avons davantage confiance dans ces anciens réacteurs de 1300 MWe, conçus et construits dans les années 1970-1980, à une période où EDF, entreprise publique, était moins soumise à des logiques de profit immédiat qu'aujourd'hui. L'objectif était alors de garantir une indépendance énergétique nationale, avec des standards de sûreté élevés pour l'époque et ces réacteurs ont démontré leur robustesse au fil des décennies. Nous estimons donc qu'il est préférable de consolider ces infrastructures éprouvées, tout en restant vigilants sur leur vieillissement, plutôt que de s'engager dans des projets plus incertains, comme l'EPR, dont les retards et dysfonctionnements persistants interrogent sur sa fiabilité.

Nous plaçons néanmoins pour une réflexion à long terme sur la transition énergétique, afin que des alternatives fiables et sûres soient prêtes lorsque ces réacteurs arriveront en fin de vie et, à court terme, pour des mesures incitatives aux économies d'énergie, afin de réduire notre dépendance énergétique.

Nous vous remercions et espérons que nos demandes seront prises en compte pour garantir la sécurité et la préservation du monde vivant de notre territoire.

**Pour la majorité municipale de Pélussin,
Le maire, Michel Dévrieux**



Actualité : Position suite au rapport d'enquête publié le 2 juillet «sur les modalités du contrôle par l'Etat et de la prévention des violences dans les établissements scolaires»

Adopté le 25 juin par la commission d'enquête, le rapport de Violette Spillebout (Ensemble pour la République) et Paul Vannier (La France insoumise) «sur les modalités du contrôle par l'Etat et de la prévention des violences dans les établissements scolaires» a été rendu public le mercredi 2 juillet dernier. Il rapporte notamment les faits de violence exercés dans les années 1990 au sein du collège Saint-Jean de Pélussin. Suite à cette parution, l'équipe municipale souhaite affirmer que :

« Les accusations de violences y compris sexuelles, quelles que soient leur ancienneté, sont d'une gravité extrême et méritent toute notre attention. Nous pensons avant tout aux victimes et à leur besoin de vérité et de justice et nous soutenons toutes les initiatives qui leur permettront de parler et de se libérer d'un poids délétère. Nous saluons le travail trans-partisan effectué par les parlementaires qui s'emparent enfin de ce problème systémique et endémique de notre société, car il est urgent de faire face à ces questions avec courage et détermination. Nous souhaitons que la justice fasse toute la lumière sur ces accusations. Nous espérons toutefois que l'affaire ne sera pas utilisée pour des attaques partisans ou des règlements de compte qui n'auraient pas leur place à cet endroit. »